



Syndicat Mixte de Collecte et  
de Traitement des Ordures Ménagères  
du secteur de Thiviers

### **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille seize, le mardi douze juillet à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Martial d'Albarède, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Date de la convocation : le 08 juillet 2016  
Secrétaire de séance : Alain MAIGRET

**Le comité syndical a été convoqué et s'est réuni le 07 juillet 2016. Le quorum n'a pas été atteint ce jour. Conformément aux dispositions des articles L 2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, si le quorum n'est pas atteint il convient de convoquer à nouveau le comité syndical à trois jours d'intervalle.**

**Les membres délégués sont conviés à participer à la réunion du comité syndical le mardi 12 juillet 2016.**

**L'assemblée délibère valablement sans condition de quorum.**

Nombre de membres en exercice : 136  
Nombre de membres présents : 44  
Nombre de votants : 44

#### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal (Téléchargeable sur le site internet [www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com))
- Marché pour l'acquisition d'une benne de collecte
- Rapport d'activité (Téléchargeable sur le site internet [www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com))
- Adhésion à la coopérative agricole et vente du bois sur les terrains acquis par le SMCTOM
- Convention audit assurance
- Délibération autorisant le Président à négocier, signer le marché assurances
- Vie des marchés
- Informations diverses : exonérations, sacs de pré-collecte, départs des communes

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents.  
Monsieur Alain MAIGRET, est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du 17 mars 2016

Le compte rendu du comité syndical du 17 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents



- Marché pour l'acquisition d'une benne de collecte

Le Président informe les membres du comité syndical que le marché lancé pour l'acquisition d'une benne de collecte (benne grue) a été déclaré sans suite par la commission d'appel d'offre du 27 juin 2016. Par conséquent, Il est nécessaire de lancer un nouveau marché. Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à négocier, signer le marché pour l'acquisition d'une benne grue.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à négocier, signer tous les actes relatifs au marché de la benne de collecte.*

- Rapport d'activité

Le Président présente aux membres du comité syndical le rapport d'activité 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'exposé entendu,

*Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2015.*

- Adhésion à la coopérative agricole et vente du bois sur les terrains acquis par le SMCTOM

Le Président explique :

Le SMCTOM a acquis des parcelles pour la réalisation de l'extension de la déchetterie de Thiviers. Les parcelles BE 80-81-82-85-86 vont être déboisées pour permettre les travaux.

La société Coopérative ALIANCE Forêts Bois propose un minimum garanti de 3800 euros pour le rachat du bois.

Afin de réaliser cette opération Il convient d'adhérer à la coopérative pour un montant de 4.50 €.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent l'adhésion et la signature de la convention avec la société Coopérative ALIANCE Forêts Bois.*

- Convention audit assurance

Le Président explique :

Les contrats d'assurances arrivent au terme des 4 ans au 31 décembre 2016. Nous souhaitons donc engager une procédure de mise en concurrence. Il est nécessaire de réaliser un audit pour une prise en charge des assurances au 01 janvier 2017.

Il convient de signer une convention avec la société IRM pour la réalisation de cet audit pour un montant de 2700 euros HT. Il précise que le mandataire est Gourdon Audit Assurance.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent la signature de la convention avec la société IRM.*

- Délibération autorisant le Président à négocier, signer le marché assurances

Le Président demande qu'on l'autorise à négocier, signer tous les actes relatifs au marchés d'assurances.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à négocier, signer tous les actes relatifs au marché d'assurances.*

- Vie des marchés

⇒ Fourniture, livraison et pose de containers enterrés :

Deux candidats ont répondu à l'appel d'offre, les sociétés ASTECH et PLASTIC OMNIUM.

La société ASTECH a été retenue pour un montant unitaire HT de 5404 euros le container enterré.

⇒ Contrat de reprise des huiles de vidange

Trois candidats ont été consultés, les sociétés SUEZ, SEVIA, CHIMEREC.  
La société SEVIA a été retenue pour un montant estimatif 6864 euros HT (11 enlèvements par an) pour une durée de 3 ans.

- ⇒ Accord cadre Pneumatiques  
Procédure : marché à procédure adaptée  
Les attributaires : Profil Plus, Taqui Pneus, Vulco  
La durée : 3 ans  
Montant maximum : 75 000 euros

### Informations diverses

- ⇒ Exonérations facultatives

Le Président informe :  
Les professionnels peuvent dès à présent faire leur demande (formulaire à télécharger sur le site Internet).  
Les professionnels situés sur les communes de Savignac les Eglises, Ligeux, Sorges devront s'adresser directement à la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

- ⇒ Sacs de pré-collecte

Le Président annonce aux membres du bureau que des sacs de pré-collecte seront disponibles en mairie. Ces sacs se substitueront aux sacs jaunes. Ils seront distribués dans un premier temps aux usagers situés dans les bourgs équipés de containers semi-enterrés.

- ⇒ Convention avec le SYDED87

Le président informe les membres qu'une convention a été signée avec le SYDED87 pour une prestation de tassage facturée :

- Compactage à Saint Yriex : 90 euros TTC par passage
- Compactage Saint Yriex et Nexon : 180 euros TTC par passage
- Compactage à Nexon : 165 euros TTC par passage

Il précise que cette convention est signée pour une durée de 3 ans.

- ⇒ Départ des communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 trois communes jusqu'alors membres du Syndicat nous quittent pour adhérer à la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Le départ de ces communes a des conséquences financières en effet cela représente environ 260 000 euros de recettes en moins, des investissements importants ont été réalisés avec l'installation de containers enterrés et semi-enterrés (53284 euros d'équipements). Le retrait de ces communes occasionnera également une réorganisation complète des services.

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il rencontrera très prochainement les élus de la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et les responsables techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Secrétaire de Séance

Alain MAIGRET



Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER

